

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2022-065

PUBLIÉ LE 6 JANVIER 2022

# Sommaire

# Direction Régionale des Finances publiques /

	35-2022-01-03-00009 - Décision de délégation de signature au responsable	
	du pôle pilotage et ressources,?? à la responsable par intérim du pôle	
	gestion fiscale,?? au responsable par intérim du pôle amendes et centres	
	d'encaissement et au responsable de la mission risques et audit de la DRFIP	
	de Bretagne et d'Ille et Vilaine (2 pages)	Page 3
	35-2022-01-03-00011 - Décision de délégations spéciales de signature du	
	DRFIP de Bretagne et d'Ille et vilaine aux agents du pôle amendes - centres	
	d'encaissement de la DRFIP 35 (4 pages)	Page 6
	35-2022-01-03-00010 - Décision de délégations spéciales de signature du	
	DRFIP de Bretagne et d'Ille et vilaine aux agents du pôle pilotage et	
	ressources de la DRFIP 35 (4 pages)	Page 11
	35-2022-01-03-00012 - Liste des responsables de service de la DRFIP de	
	Bretagne et d'Ille et Vilaine disposant de la délégation de signature en	
	matière de contentieux et gracieux fiscal (2 pages)	Page 16
P	réfecture d'Ille-et-Vilaine /	
	35-2022-01-03-00013 - Arrêté portant délégation dordonnancement	
	secondaire de la dépense dans Chorus aux agents du Centre de services	
	partagés régional Chorus (4 pages)	Page 19
S	GAMI /	
	35-2021-12-24-00013 - décision subdélégation signature chorus (4 pages)	Page 24

# Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-01-03-00009

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources, à la responsable par intérim du pôle gestion fiscale,

au responsable par intérim du pôle amendes et centres d'encaissement et au responsable de la mission risques et audit de la DRFIP de Bretagne et d'Ille et Vilaine





#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rennes, le 03 janvier 2022

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

Décision de délégation de signature
au responsable du pôle pilotage et ressources,
à la responsable par intérim du pôle gestion fiscale,
au responsable par intérim du pôle amendes et centres d'encaissement,
et au responsable de la mission risques et audit

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

**VU** l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VÚ le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** la décision du directeur général des Finances publiques en date du 5 novembre 2019 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

## Décide:

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

Mme Anne MLYNARSKI, administratrice civile, directrice par intérim du pôle fiscal;

- M. Yannick PHILOUZE, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources ;
- M. Thierry EVE, administrateur des Finances publiques, directeur par interim du pôle amendes et

centres d'encaissement;

M. Thierry EVE, administrateur des Finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La précédente décision du 18 octobre 2021 se rapportant à cet objet est abrogée.

Article 4 - La précédente décision sera publiée au recueil des actes administratif du département d'Ille-et-Vilaine.

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur régional des Finances publiques de Bretagne
et du département d'Ille-et-Vilaine

**Hugues BIED-CHARRETON** 

M. hon Z

# Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-01-03-00011

Décision de délégations spéciales de signature du DRFIP de Bretagne et d'Ille et vilaine aux agents du pôle amendes - centres d'encaissement de la DRFIP 35





## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rennes, le 03 janvier 2022

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 - 35021 RENNES CEDEX 9

# Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle amendes - centres d'encaissement

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

 ${
m VU}$  le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** la décision du directeur général des Finances publiques en date du 5 novembre 2019 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** la décision de la direction générale des Finances publiques en date du 4 mai 2012 portant création d'un 4ème pôle « Infractions automatisées – centres d'encaissement » dédié spécialement à la mission « gestion automatisée des infractions » à la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

**VU** la décision de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine en date du 2 octobre 2018 de renommer le pôle infractions automatisées – centres d'encaissement en pôle amendes – centres d'encaissement ;

#### Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents concernant :

- les demandes de changement dans le cadre du marché CNT dont le pouvoir adjudicateur est l'ANTAI (agence nationale de traitement automatisé des infractions) et le service fait dans le cadre du même marché;
- les demandes de changement dans le cadre du marché de modernisation du centre d'encaissement des amendes dont le pouvoir adjudicateur est l'ANTAI et le service fait dans le cadre du même marché;
- le pilotage et la coordination des différents services entrant dans le périmètre d'activités du pôle amendes centres d'encaissement ;

est donnée à M. Thierry EVE, administrateur des Finances publiques, directeur par intérim du pôle amendes – centres d'encaissement.

Article 2: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du pôle, avec faculté pour lui d'agir séparément et sur sa seule signature, est donnée à M. Julien MORGANT, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission auprès du directeur de pôle.

#### Article 3:

#### 1. Pour la trésorerie du contrôle automatisé :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents concernant :

- les demandes d'admission en non valeur (ANV) présentées par la trésorerie du contrôle automatisé et leur validation comptable dans AMD;
- les relations avec les contrevenants, dans le cadre des oppositions à poursuite ;
- les autorisations de vente suite à PV de saisie -vente.

Délégation spéciale à effet de se prononcer sur les demandes de remise gracieuse supérieures à 3 000 €,

#### sont données à :

- M. Thierry EVE, administrateur des Finances publiques, directeur par intérim du pôle amendes centres d'encaissement ;
- M. Julien MORGANT, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission auprès du directeur du pôle amendes centres d'encaissement.

#### 2. Pour la trésorerie Ille-et-Vilaine amendes :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents concernant :

- les demandes d'admission en non valeur (ANV) présentées par la trésorerie Ille-et-Vilaine amendes et leur validation comptable dans AMD;
- les relations avec les contrevenants, dans le cadre des oppositions à poursuite ;
- les autorisations de vente suite à PV de saisie-vente.

Délégation spéciale à effet de se prononcer sur les demandes de remise gracieuse supérieures à 2 000 €.

sont données à :

- M. Thierry EVE, administrateur des Finances publiques, directeur par interim du pôle amendes centres d'encaissement ;
- M. Julien MORGANT, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission auprès du directeur du pôle amendes centres d'encaissement.

## 3. Pour le centre d'encaissement de Rennes :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du service et à l'exception de tout moyen de règlement, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative et pour signer les moyens de règlement sur le compte du trésor à la banque de France, toutes les correspondances et tous les documents relatifs à la gestion du centre d'encaissement de Rennes est donnée à :

Mme Claire DALGALARRONDO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques chargée du centre d'encaissement de Rennes ;

- M. Julien BEVEN, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du centre d'encaissement de Rennes ;
- M. David BIDEAU, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du centre d'encaissement de Rennes.

Article 4 : La présente décision abroge la précédente décision du 19 avril 2021 se rapportant à cet objet.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

L'Administrateur général des Finances publiques

Directeur régional des Finances publiques de Bretagne

et du département d'Ille-et-Vilaine

H. hierz

**Hugues BIED-CHARRETON** 

# Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-01-03-00010

Décision de délégations spéciales de signature du DRFIP de Bretagne et d'Ille et vilaine aux agents du pôle pilotage et ressources de la DRFIP 35





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

**VU** l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine;

**VU** la décision du directeur général des Finances publiques en date du 5 novembre 2019 fixant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la date d'installation de M. Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine ;

#### Décide:

**Article 1**: Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

# 1. Pour la division ressources humaines :

M. Régis COLIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines ;

Mme Rosanna NIAY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division ressources humaines ;

Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques;

Mme Fanny GUERIN, inspectrice des Finances publiques ;

Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques.

Délégation pour participer aux commissions de réforme et signer les pièces qui y sont relatives, est donnée à :

Mme Morgane EGASSE, inspectrice des Finances publiques ;

Mme Fanny GUERIN, inspectrice des Finances publiques;

Mme Elisabeth HECKMANN, inspectrice des Finances publiques;

Mme Yvette RENAUD, contrôleur des Finances publiques ;

M. Sébastien RUFFAULT, contrôleur des Finances publiques ;

Mme Nadine THOUIN, contrôleur des Finances publiques ;

Mme Galina KARPUKHINA, contrôleur des Finances publiques.

#### 2. pour la division formation professionnelle :

Mme Annie GASPARINI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division formation professionnelle;

## 3. Pour la division budget - immobilier - logistique :

- M. Stéphane MURET, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget-Immobilier-logistique ;
- M. Philippe WENDLING, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission Expertises Informatique Téléphonie Télétravail, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique;

#### pour le service Budget :

M. Erwan LADAN, inspecteur des Finances publiques, chef de service, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique;

Mme Nathalie DANION, contrôleur principal des Finances publiques ;

M. Gil PONS, contrôleur principal des Finances publiques ;

Mme Marie-Suzanne EON, contrôleur des Finances publiques ;

M. David RUFFAULT, contrôleur principal des Finances publiques ;

Mme Barbara LERAY, contrôleur des Finances publiques ;

## pour le service Immobilier - Logistique :

Mme Nadine GILBERT, inspectrice des Finances publiques, chef de service, adjointe au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique.

## pour le service Immobilier - Logistique, secteur immobilier :

M. Thierry BERARD, contrôleur des Finances publiques;

Mme Nathalie BERTHO, contrôleur principal des Finances publiques ;

Mme Marie-Annick DUFOUR, contrôleur principal des Finances publiques;

M. Cyrille BERTHELOT, contractuel;

Mme Claudine KAMENI EMAGNI, contrôleur des Finances publiques.

## pour le service Immobilier - Logistique, secteur Logistique :

Mme Céline GAUVAIN, contrôleur des Finances publiques, adjointe à la chef de service.

#### pour le service Courrier :

M. Philippe WENDLING, inspecteur des Finances publiques, chef de service, adjoint au responsable de la division Budget-Immobilier-Logistique;

Mme Céline GAUVAIN, contrôleur des Finances publiques, adjointe au chef de service ;

Et, uniquement pour la réception de plis ou colis contre signature :

M. Bruno MERE, contrôleur des Finances publiques ;

M. Gurvan GALIPOT, agent administratif principal des Finances publiques ;

Mme Jeanne NOUVEL, agent administratif principal des Finances publiques ; M. Marc LECHEVALIER, agent technique principal des Finances publiques. M. Manuel MONNIER, agent administratif principal des Finances publiques.

## 5. pour la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service :

M. Arnaud LAUDRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service;

Mme Julie BERHAUT, inspectrice principale des Finances Publiques.

# 6. pour le pôle national de soutien au réseau dédié aux fonctions publiques territoriales et hospitalières :

M. Jean-Luc TURMO, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du PNSR; Mme Maryse AUDRAN, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du PNSR;

Mme Béatrice COUPE, inspectrice des Finances publiques au PNSR; Mme Sylvie DELATOUCHE, inspectrice des Finances publiques au PNSR; Mme Déborah PINOT-PHELIPPE, inspectrice des Finances publiques au PNSR.

# 7. pour les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité :

Mme Véronique MEIGNE, inspectrice des Finances publiques, assistante de prévention ; Mme Catherine HOUDIN, contrôleur des Finances publiques, ajointe à l'assistante de prévention.

## 8. pour l'agent chargé des conditions de vie au travail :

Mme Véronique MEIGNE, inspectrice des Finances publiques, chargée de missions des conditions de vie au travail ;

Mme Catherine HOUDIN, contrôleur des Finances publiques, ajointe à la chargée de missions des conditions de vie au travail.

# 9. pour l'agent chargé des fonctions de délégué départemental de la Sécurité :

M. Thierry LE BRETON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargé de mission auprès du directeur du pôle pilotage et ressources ;

Article 2 : La présente décision abroge la décision du 1er septembre 2021 se rapportant à cet objet.

Article 3 : Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 03 janvier 2022

L'Administrateur général des Finances publiques

Directeur régional des Finances publiques de Bretagne

et du département d'Ille-et-Vilaine

**Hugues BIED-CHARRETON** 

4. Aucz

# Direction Régionale des Finances publiques

35-2022-01-03-00012

Liste des responsables de service de la DRFIP de Bretagne et d'Ille et Vilaine disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE Cité administrative Avenue Janvier BP 72102 35021 RENNES CEDEX 9

# Direction Régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

## au 03 janvier 2022

Responsables de service	Services			
Services des Impôts des Entreprises				
JULOU Pascal	Rennes 1			
LE BERT Dominique	Rennes 2			
PONTIS Jean-Louis	Saint-Malo			
LUCAS Jean-Marc	Vitré			
Service des Impôts des Particuliers				
LARRAT Philippe	Montfort-sur-Meu			
FONTAINE Marie-Françoise	Rennes 1			
KERGUELEN Christophe	Rennes 2			
MELLET Renan	Fougères			
GIBIER Janie	Redon			
LAUNAY Henri	Saint-Malo			
LEFEUVRE Corinne	Vitré			
Service de Publicité Foncière				
BUATIER Jean-Luc	Rennes 1			
BUATIER Jean-Luc par interim	Redon			
LEGRAND Chantal	Rennes 2, Rennes 3, Rennes 4			
CHECCHIN Barbara	Saint-Malo			
Brigades de vérific	ation et de contrôle			
GRENIER Alizée	1 <sup>ère</sup> brigade			
HEULOT Mathilde	2 <sup>ème</sup> brigade			
GRENIER Alizée et HEULOT Mathilde par interim	3 <sup>ème</sup> brigade			
REMY Arnaud	Pôle de contrôle revenus-patrimoine (PCRP)			
PUISSANT-GAUDIN Martine	Brigade de Contrôle et de Recherches (BCR)			

Responsables de service	Services		
Pôle de Contrôle et d'Expertise Départemental			
MARTINEZ Simon	Pôle de Contrôle et d'Expertise d'Ille-et-Vilaine		
Service Départemental de l'Enregistrement			
DENOUAL Jacky	Service Départemental de l'Enregistrement (SDE)		
Pôle de Recouvrement Spécialisé			
BALAGUER Nathalie	Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)		
Services Foncier - Cadastre			
ROYANT Karine	Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)		
GOGUET Jérôme	Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale (PTGC)		

# Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2022-01-03-00013

Arrêté portant délégation d ordonnancement secondaire de la dépense dans Chorus aux agents du Centre de services partagés régional Chorus



## ARRÊTÉ

# portant délégation d'ordonnancement secondaire de la dépense dans Chorus aux agents du Centre de services partagés régional Chorus

# Le préfet de la région Bretagne préfet d'Ille-et-Vilaine

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

 ${
m VU}$  la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration :

VU le décret du 5 septembre 2019 nommant M. Ludovic GUILLAUME, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine;

VU les arrêtés ministériels et interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant organisation de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine :

## ARRÊTE:

Article 1: délégation de signature est donnée aux agents du Centre de services partagés régional CHORUS, en application du contrat de service « services prescripteurs / CSP / SFACT » daté du 8 janvier 2015 et des conventions de délégation de gestion entre la préfecture d'Ille-et-Vilaine et les préfectures des Côtes d'Armor, du Finistère, du Morbihan, le secrétariat général aux affaires régionales, la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, et la Région académique de Bretagne, pour le traitement dans le logiciel CHORUS des actes de gestion et d'ordonnancement prescrits par les services des préfectures et des

1

secrétariats généraux communs départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, et par le préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, ainsi que par ses ordonnateurs secondaires délégués listés à l'article 2 du présent arrêté, sur les crédits relevant des programmes ci-après énumérés :

- 112 : impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ;
- 119 : concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;
- 122 : concours spécifiques et administration ;
- 129: coordination du travail gouvernemental;
- 137 : égalité entre les femmes et les hommes ;
- 148: fonction publique;
- 161 : sécurité civile ;
- 162 : interventions territoriales de l'État ;
- 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ;
- 207 : sécurité et éducation routières ;
- 209 : solidarité à l'égard des pays en développement ;
- 216 : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
- 218 : conduite et pilotage des politiques économiques et financières ;
- 232 : vie politique, cultuelle et associative ;
- 348 : rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants ;
- 349 : fonds pour la transformation de l'action publique ;
- 354 : administration territoriale de l'État ;
- 357 : Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire ;
- 362 : Ecologie ;
- 363 : Compétitivité ;
- 723 : opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ;
- 754 : contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières ;
- 833 : avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

## Article 2 : les ordonnateurs secondaires délégués mentionnés à l'article 1 du présent arrêté sont :

- la préfète déléguée pour la défense et la sécurité,
- le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,
- la secrétaire générale adjointe de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,
- le secrétaire général aux affaires régionales de Bretagne,
- le directeur de cabinet,
- le sous-préfet de Saint-Malo,
- le sous-préfet de Fougères,
- le sous-préfet de Redon,
- le préfet C.S.A.T.E.
- la conseillère diplomatique placée auprès de la préfète de Région,
- le directeur du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine,
- la directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
- le délégué régional académique à la recherche et à l'innovation.

<u>Article 3</u>: la délégation de signature de l'article 1 du présent arrêté s'applique aux agents ci-dessous dans la limite des fonctions qui leur sont attribuées :

2

NOM PRÉNOM	Fonctions
Gwenaël POIRIER	Chef du CSPR Responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement et des certifications du service fait Responsable des recettes non fiscales RCAI
Sophie DE CILLIA	Adjointe au chef du CSPR Responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement et des certifications du service fait Responsable des recettes non fiscales RCAI
Maud SOREL	Responsable des engagements juridiques, des demandes de paiement et des certifications du service fait Responsable des recettes non fiscales RCAI
Audrey LE MOY	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, et des certifications du service fait
Marie-Annick RAULAIS	Gestionnaire des engagements juridiques et des certifications du service fait Responsable des demandes de paiement
Claudine GUELLEC	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, et des certifications du service fait
Carine GUEGUEN	Gestionnaire des demandes de paiement et des certifications du service fait Responsable des engagements juridiques
Brice DELAUNAY	Gestionnaire des demandes de paiement et des certifications du service fait Gestionnaire des recettes non fiscales Responsable des engagements juridiques
Christine FORQUIGNON	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, et des certifications du service fait
Carole CHANDEVAU	Gestionnaire des engagements juridiques, des demandes de paiement, et des certifications du service fait

Article 4: délégation de signature est donnée à M. Gwenaël POIRIER, chef du centre de services partagés régional (CSPR) CHORUS, et en son absence, à Mme Sophie DE CILLIA, adjointe au chef du CSPR CHORUS, à l'effet de signer les actes liés au traitement dans Chorus des recettes non fiscales.

Article 5 : dans le cadre des travaux de fin d'exercice, M. Gwenaël POIRIER, chef du centre de services partagés régional CHORUS, et en son absence, à Mme Sophie DE CILLIA, adjointe au chef du CSPR CHORUS, sont désignés respectivement Responsable de rattachement et suppléante au Responsable de rattachement pour le compte des services prescripteurs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et du Secrétariat Général Commun Départemental d'Ille-et-Vilaine.

<u>Article 6</u>: le présent arrêté remplace l'arrêté du 8 juillet 2021 portant délégation d'ordonnancement secondaire de la dépense dans Chorus aux agents du Centre de services partagés régional Chorus, qui est par conséquent abrogé.

<u>Article 7</u>: le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

<u>Article 8</u>: le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le directeur du secrétariat général commun départemental d'Ille-et-Vilaine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 8 3 JAN. 2022

Le préfet

Emmanuel BERTHIER

# **SGAMI**

# 35-2021-12-24-00013

décision subdélégation signature chorus



# La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST

#### **DECISION**

portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS

Service exécutant MI5PLTF035

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-47 du 9 décembre 2021 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense ouest .

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

#### DECIDE:

Article 1er - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- 152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- 161 « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- 176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- 303 « immigration et asile », titres 3 et 5.
- -362 « écologie »,
- 363 « compétitivité »,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

## § 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

- 1. AUFRAY Samuel
- 2. AVELINE Cyril
- 3. BAJEUX Manon
- 4. BALLUAIS Olivier
- 5. BAUDIER (LEGROS) Line
- 6. BENETEAU Olivier
- 7. BENTAYEB Ghislaine
- 8. BERNARDIN Delphine
- 9. BERTHOMMIERE Christine
- 10. BESNARD Rozenn
- 11. BIDAL Gérald
- 12. BIDAULT Stéphanie
- 13. BOISSY Bénédicte
- 14. BOUCHERON Rémi
- 15. BOUEXEL Nathalie
- 16. BOUVIER Laëtitia 17. BRIZARD Igor
- 18. CADEC Ronan
- 19. CADOT Anne-Lise
- 20. CAIGNET Guillaume
- 21. CALVEZ Corinne
- 22. CARO Didier
- 23. CATY Nina
- 24. CHARLOU Sophie
- 25. CHERRIER Isabelle
- 26. CHEVALIER-RIOU Virginie
- 27. CHEVALLIER Jean-Michel
- 28. COISY Edwige
- 29. CONTRAIRE Sarah
- 30. CRESPIN (LEFORT) Laurence
- 31. DAGANAUD Olivier
- 32. DANIELOU Carole
- 33. DEMBSKI Richard
- 34. DISSERBO Mélinda
- 35. DO-NASCIMENTO Fabienne
- 36. DUCROS Yannick
- 37. DUPUY Véronique
- 38. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie
- 39. EVEN Franck
- 40. FAURE Amandine
- 41. FOURNIER Christelle
- 42. FUMAT David
- 43. GAC Valérie
- 44. GAIGNON Alan
- 45. GARANDEL Karelle
- 46. GAUTIER Pascal
- 47. GERARD Benjamin
- 48. GHIGO Julie
- 49. GIRAULT Cécile
- 50. GIRAULT Sébastien
- 51. GRILLI Mélanie

- 52. GUENEUGUES Marie-Anne
- 53. GUESNET Leila
- 54. GUERIN Jean-Michel
- 55. GUILLOU Olivier
- 56. HERY Jeannine
- 57. HOCHET Isabelle
- 58. JANVIER Christophe
- 59. KERAMBRUN Laure
- 60. KEROUASSE Philippe 61. LAPOUSSINIERE Agathe
- 62. LE BRETON Alain
- 63. LE GALL Marie-Laure
- 64. LE NY Christophe
- 65. LE ROUX Marie-Annick
- 66. **LECLERCO** Christelle
- 67. LEMONNIER Corentin
- 68. LERAY Annick
- 69. LERMENIER Lionel
- 70. LODS Fauzia
- 71. LUNVEN Elodie
- 72. MARCHAND Elitza
- 73. MARSAULT Hélèna
- 74. MAY Emmanuel
- 75. MENARD Marie
- 76. NAULIN Catherine
- 77. NJEM Noëmie
- 78. PAIS Régine
- 79. PERNY Sylvie
- 80. PIETTE Laurence
- 81. PRODHOMME Christine
- 82. REPESSE Claire
- 83. ROBERT Karine
- 84. ROPERT Laëtitia
- 85. ROUAUD Elodie
- 86. ROUX Philippe
- 87. SADOT Céline
- 88. SALAUN Emmanuelle
- 89. SALLES (GATECLOUD) Vanessa
- 90. SALM Sylvie
- 91. SAVATTE (PECH) Sabrina
- 92. SEREDINE Laura
- 93. SOUFFOY Colette
- 94. TIZON Stéphanie
- 95. TOUCHARD Véronique
- 96. TREHEL Sophie
- 97. TRIGALLEZ Ophelie
- 98. TRILLARD Odile
- 99. VERGEROLLE Lynda
- 100. VOLLE Brigitte

- § 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :
- 1. AVELINE Cyril
- 2. BAUDIER (LEGROS) Line
- 3. BENETEAU Olivier
- 4. BENTAYEB Ghislaine
- 5. BERNARDIN Delphine
- 6. BIDAULT Stéphanie
- 7. BOUCHERON Rémi
- 8. BRIZARD Igor
- 9. CADOT Anne-Lise
- 10. CARO Didier
- 11. CHARLOU Sophie
- 12. CHERRIER Isabelle
- 13. CHEVALLIER Jean-Michel
- 14. COISY Edwige
- 15. CONTRAIRE Sarah
- 16. CRESPIN (LEFORT) Laurence
- 17. DANIELOU Carole
- 18. DISSERBO Mélinda
- 19. DO-NASCIMENTO Fabienne
- 20. DUCROS Yannick
- 21. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie
- 22. FUMAT David
- 23. GAC Valérie
- 24. GAIGNON Alan
- 25. GARANDEL Karelle
- 26. GAUTIER Pascal
- 27. GERARD Benjamin
- 28. GIRAULT Sébastien

- 29. GRILLI Mélanie
- 30. GUENEUGUES Marie-Anne
- 31. GUESNET Leila
- 32. GUERIN Jean-Michel
- 33. HERY Jeannine
- 34. HOCHET Isabelle
- 35. KEROUASSE Philippe
- 36. LE NY Christophe
- 37. LERAY Annick
- 38. LERMENIER Lionel
- 39. LODS Fauzia
- 40. MARSAULT Hélèna
- 41. MAY Emmanuel
- 42. MENARD Marie
- 43. NJEM Noëmie
- 44. PAIS Régine
- 45. PERNY Sylvie
- 46. REPESSE Claire
- 47. ROBERT Karine
- 48. ROUAUD Elodie
- 49. SALAUN Emmanuelle
- 50. SALLES (GATECLOUD) Vanessa
- 51. SALM Sylvie
- 52. SOUFFOY Colette
- 53. TOUCHARD Véronique
- 54. TREHEL Sophie
- 55. TRIGALLEZ Ophélie
- 56. VERGEROLLE Lynda
- § 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à
- 1 . CARO Didier
- 2. CHARLOU Sophie
- 3 . GUENEUGUES Marie-Anne
- 4. LERMENIER Lionel
- 5. NJEM Noêmie
- Article 2 La décision établie le 25 octobre 2021 est abrogée.
- Article 3 Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.
- Article 4 Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral n° 21-47 du 9 décembre 2021.

Fait à Rennes, le 24 décembre 2021

La cheffe du Centre de Services Partagés CHORUS du SGAMLOUEST

Antoinette GAN